

et du rapport entre la morale et l'art. Des questions universelles et contemporaines.

N'étant pas un spécialiste de Baudelaire, et sachant que je vais avoir fort à faire avec Marc Bonnant et Olivier Schnerb, qui pour leur part connaissent chaque recoin de son œuvre, j'ai passé une après-midi à la bibliothèque de Beaubourg, pour me documenter un peu sur les tenants et les aboutissants du procès : les poèmes concernés, les chefs d'accusation, les arguments échangés, l'issue.

Je pensais pouvoir dégager un peu de temps dans la journée de l'audience pour préparer mon réquisitoire, mais les circonstances en ont décidé autrement. C'est la magie du métier d'avocat : on ne fait jamais dans la journée tout ce que l'on a prévu, et l'on fait toutes sortes de choses que l'on n'a pas prévues.

Je n'ai donc pas davantage qu'une trame, et une copie des poèmes incriminés, lorsqu'arrivent au Palais de justice Marc Bonnant, son épouse Marianne qui est devenue elle aussi une amie très chère et la nièce de celle-ci, la comédienne Carole Bouquet, qu'il a conviée à la soirée.

Marc Bonnant ouvre le procès par un discours de contextualisation. Il explique pourquoi ce procès est intemporel.

« Les gens parlent parce qu'ils sont, dit-il, il n'y a rien de plus charnel que la parole, c'est la chair qui se fait verbe ! »

Je commence à bien connaître ses thèmes de prédilection, ses idées et même quelques formules qu'il emploie régulièrement. Pour autant, l'enchantement opère à chaque fois. Il égrène les poètes emprisonnés, les livres interdits, la censure, donc les mœurs, la liberté et ses limites, la bienséance et la morale. Avec une part évidente de provocation, et pour les besoins de sa cause du jour, il soutient que la morale est l'affaire des « frileux », et des « peureux » et que les génies doivent se voir reconnaître une « liberté particulière qui est la condition de leur création ».

La joute est lancée. Il m'appartient maintenant de requérir contre Baudelaire. Juste pour le plaisir du jeu intellectuel et verbal, évidemment.

Je me lance dans une exégèse volontairement caricaturale des passages les plus équivoques des poèmes contestés. En les lisant de façon outrancière, en forçant le trait, j'essaie d'en accentuer l'aspect licencieux. À mon corps défendant, je m'érigé en gardien de la morale bourgeoise, de la bienséance et des bonnes mœurs !

Apercevant des femmes dénudées sur les peintures du plafond de la salle, je vitupère la présence de ces visions trop charnelles qui perturbent nécessairement la sérénité de la justice.

Après avoir accusé Baudelaire de tous les maux, l'avoir dépeint comme l'auteur de poèmes abjects, l'avoir stigmatisé sous les traits d'un provocateur de salon, je requiers, à titre de peine, qu'il soit condamné à être boudouillé par des générations et des générations d'élèves qui ânonneront ses rimes avec moult fautes de liaisons. Connaissant la suite, je sais que je vais être exaucé ! C'est l'avantage de la clarté des visions rétrospectives...

Puis je termine en me démasquant, en avouant que je ne pense pas un mot de ce que je viens de dire, mais que j'ai endossé mon rôle ingrat uniquement pour être aux premières loges pour écouter la plaidoirie de Marc Bonnant.

Et je ne suis pas déçu, tant celle-ci est éblouissante, virtuose, érudite, puissante, drôle, bref époustouflante.

J'en retire deux conseils.

D'abord, lorsque vous êtes dans l'excès, dans le second degré – c'était, ce soir-là, notre situation commune – soyez-y totalement. Outrez le propos pour qu'il n'y ait aucun doute sur le fait que vous ne pensez pas réellement ce que vous dites. S'il y a un risque de malentendu, l'aspect comique, qui naît de la connivence entre l'orateur et le public, peut se perdre.

Ensuite, alternez les styles. Un discours est toujours meilleur s'il est multicolore, s'il alterne les émotions et les registres : le récit, l'argumentation, l'indignation, l'humour, le sérieux, le rêve, la poésie. Vous pouvez utiliser les changements de style lorsque vous sentez que l'attention du public chancelle. C'est une bonne façon de récupérer votre auditoire. N'hésitez pas à réaliser cet exercice à froid, même seul, en vous efforçant de prononcer un petit discours de circonstance – l'éloge de quelqu'un, un discours d'anniversaire ou de mariage, une remise de décoration, un mot de départ à la retraite – et en vous forçant à passer en deux minutes par au moins trois registres.

Après le réquisitoire, le président Olivier Schnerb rend un verdict, en vers ciselés par sa plume alerte et élégante :

« Voici donc arrivé le temps de la sentence. / Allons-nous effacer par un baume apaisant / Le camouflet cuisant de notre intolérance / Tel qu'il fut appliqué à ces trois délinquants ? / La défense a plaidé qu'il n'est point outrageant / De donner la parole aux ennemis du bien / Dès lors que le poète à travers les méchants / Condamne des propos qui ne sont pas les siens. / Quand les bois de justice enlacent le poète / Lacenaire ou Villon, les vers ont peu de poids. / Mais pour les fleurs du mal la justice est fluette / Car l'amour on le sait ne connaît pas de loi. / Jamais un tribunal, au nom de son public / Il faut comprendre ici tout le peuple français / Ne saurait censurer les élans poétiques / D'un albatros tombé sur un pont ou un quai. »

Baudelaire est relaxé. La soirée a été magique. La luxuriance de la parole et la profusion des idées. J'en garderai un souvenir impérissable.

Encore aujourd'hui, parfois, Marc, que je tiens régulièrement informé du nombre de vues de la vidéo de la soirée sur Internet, me dit : « Alors Bertrand, quand jouons-nous à nouveau ensemble ? »